



SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Engagez-vous qu'ils disaient! La DARES et France-Stratégie font le constat d'un besoin de recrutement important dans les métiers de l'enseignement. Après la marche forcée vers un « dégraissage du mammouth », il est entamé une tentative d'opération séduction pour rappeler l'importance de la présence d'enseignants devant élèves. Les concours n'attirent plus : pas assez payés, pas valorisés, pas respectés... et ils se posent encore la question du déficit de recrutement ? L'avenir qui est présenté est loin d'être radieux avec les résurgences d'une retraite poussée à 65 ans, un pouvoir d'achat qui ne tient qu'au seul fil d'annonces du gouvernement d'une revalorisation du point d'indice dans la Fonction publique... Les Régions poursuivent leur quête inlassable d'une gestion complète de l'orientation. « L'avenir est-il un long passé ? »...

> TOUTÉDUC /
Article 1 : Parmi les métiers qui recrutent, l'enseignement (DARES), 10/03/22p.2
LE CAFÉ PEDAGOGIQUE / Article 2 : Les contrats locaux d'accompagnement entre incrédulité et craintes, 15/03/22 p.2 Article 3 : Le décret sur les inspections générales adopté en Conseil des ministres, 10/03/22 p.2 Article 4 : Le nouveau protocole sanitaire reste prudent, 11/03/22 p.2
 LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE / Article 5 : Blois : une enseignante se défenestre au lycée Sonia-Delaunay, 11/03/22 p.3
 UNIVERSITÉ DE LORRAINE / Thèse: L'ennui en classe des élèves de LP: du mode d'appréhension des enseignants à l'influence sur l'engagement scolaire des lycéens, 02/22
 ACADÉMIE NANCY-METZ / La lettre de la pédagogie n°12, La persévérance scolaire
FRANCE STRATÉGIE / Rapport, Les métiers en 2030, 10/03/22
LES ÉCHOS / Article 6 : Les régions veulent être « les chefs de file » de l'orientation, 11/03/22
 ACTEURS PUBLICS / Article 9: L'exécutif veut franchir une nouvelle étape pour la parité, 11/03/22
 FRANCE INTER / Article 11 : Le gouvernement a décidé de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires, 14/03/22 p.6
 PARU AU J.O. / Arrêté du 21 février 2022 portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du bac. général, du bac. techno. et du bac. pro

séjours de cohésion du service national universelp.7



Article 1: Parmi les métiers qui recrutent, l'enseignement (DARES), 10/03/22

Selon la DARES et France Stratégie, quelque 760 000 postes sont à pourvoir tous les ans d'ici à 2030, soit au total 8,4 millions de postes entre 2019 et 2030. Parmi les métiers qui recrutent figure donc, en seconde position, l'enseignement. Le service statistique du ministère du Travail évalue à **près de 329 000 le nombre des départs à la retraite** qu'il faudra compenser et n'envisage qu'à la marge des créations nettes de postes (1 000): "Le ralentissement démographique est compensé par l'allongement de la durée des études, l'accompagnement renforcé des élèves (dédoublement des classes) et les besoins d'adaptation des compétences des actifs. De ce fait, l'emploi des enseignants et formateurs restera stable."

A noter que cette année, un peu moins de 20 000 postes ont été mis aux concours externes pour l'enseignement public (9 888 au CRPE, 1 605 à l'agrégation, 5 685 au CAPES - CAPET, 1 445 au CRPLP, 690 au CAPEPS-, auxquels il faut ajouter quelque 20 % de postes pour le privé sous contrat, soit 24 ou 25 000 recrutements). (...)

café pédagogique

Article 2: <u>Les contrats locaux d'accompagnement entre incrédulité et craintes</u>, 15/03/22

Si les enseignants accueillent favorablement les contrats locaux d'accompagnement (CLA), ils ne croient pas à leur continuité. C'est ce qui ressort clairement du <u>rapport de suivi de l'Inspection générale sur les CLA</u>. Le rapport montre aussi le caractère très limité des CLA. Deux caractéristiques troublantes pour un dispositif qui fonde la nouvelle éducation prioritaire voulue par JM Blanquer et N Elimas. (...)

Article 3 : <u>Le décret sur les inspections générales adopté en Conseil des ministres</u>, 10/03/22

Le Conseil des ministres du 9 mars a étudié le décret sur les services d'inspection. Comme nous l'avions annoncé le 27 septembre, le gouvernement met fin au statut actuel des inspecteurs généraux dans les 9 inspections générales de l'Etat. Les nouveaux inspecteurs généraux seront **nommés sur mission dans un esprit de "plus grande diversité de profils et de parcours**". Cependant aucune nomination ne pourra avoir lieu "avant deux années minimales d'exercice de fonctions opérationnelles". Ce nouveau système, que nous avions révélé, remplace les inspecteurs généraux actuels, experts en leur domaine, par des nouveaux venus de différents corps, qui pourraient être dans une plus grande dépendance envers le ministre. (...)

Article 4 : <u>Le nouveau protocole sanitaire reste prudent</u>, 11/03/22

Si le gouvernement lève toutes les restrictions concernant le port du masque et les passes vaccinale et sanitaire à compter du 14 mars, le nouveau protocole sanitaire de l'Education nationale reste prudent. Dans l'atmosphère née du 13 janvier, le ministère a tenu compte des remarques syndicales et précise que **le port du masque ne sera plus obligatoire en classe mais restera autorisé pour ceux (élèves ou personnels) qui le souhaitent**. Il est recommandé aux personnes cas contact, ce qui veut dire que dans une classe où un cas de covid est confirmé tous les élèves et personnels seront invités à le porter. Si ce nouveau protocole va soulager de nombreux professeurs et élèves, la levée des restrictions de brassage, même si là aussi il y a des conseils de modération, va rendre très difficile la recherche des cas contacts. Difficile aussi va être la tâche des directeurs et chefs d'établissement à qui il reste seulement 24 heures pour tout organiser pour lundi. (...)



Article 5: <u>Blois : une enseignante se défenestre au lycée Sonia-</u> <u>Delaunay</u>, 11/03/22

Il était près de 8 h 30 ce vendredi 11 mars 2022 quand les secours et les forces de l'ordre ont été alertés. **Une enseignante de gestion-administration du LP Sonia-Delaunay** âgée de 64 ans venait de monter sur un radiateur avant de se défenestrer depuis sa classe, située au deuxième étage, en plein cours. (...)



Thèse: L'ennui en classe des élèves de LP: du mode d'appréhension des enseignants à l'influence sur l'engagement scolaire des lycéens, 02/22

L'ennui en classe des élèves en LP semble être un chantier particulièrement déserté par la recherche du champ des sciences de l'éducation alors que plusieurs études ont montré un effet de l'ennui sur le désengagement scolaire (Blaya, 2010 ; Raveaud, 2011 ; Todman, 2013). On sait aussi que ce dernier est intégré au processus de décrochage scolaire (Fortin et al., 2004; Thibert, 2013) et que les lycéens de LP sont plus absents en classe et « décrochent » davantage que les élèves de LEGT (DEPP, 2013 ; Kornig et al. ; 2019). L'enjeu de cette thèse est donc de comprendre l'influence de l'ennui en classe éprouvé par les élèves de LP sur leur engagement scolaire. L'objectif principal de recherche est d'identifier l'incidence de l'appréhension de cette émotion par les PLP sur l'engagement scolaire des lycéens. En effet, les connaissances actuelles ne nous permettent ni d'apprécier si le vécu subjectif de l'ennui en classe des lycéens de LP diffère de celui des lycéens de LEGT, ni d'identifier si des stratégies sont mises en œuvre par les PLP afin de répondre à l'ennui en classe de leurs élèves et ainsi favoriser leur engagement scolaire. Pour répondre à notre question de recherche, nous avons appliqué une méthode quantitative fondée sur un questionnaire administré auprès de 1069 élèves en classe de seconde en LEGT et en LP ainsi qu'une méthode qualitative reposant sur des entretiens semi-directifs auprès de 10 PLP. Nos résultats ont permis de constater que les élèves de LP ressentent un vécu de l'ennui en classe différent de celui des élèves de lycée général et technologique. L'ennui influe davantage sur le désengagement scolaire des premiers. L'un des résultats remarquables concerne l'ennui apathique (Goetz et al.,2003), ressenti par une large majorité d'élèves en LP. Or, il s'agit d'une forme d'ennui particulièrement aversive qui se rapproche d'un sentiment d'impuissance apprise ou de dépression. Par ailleurs, notre étude a montré que la perception de la relation « enseignant/enseigné » par les élèves de LP influence leur ressenti de l'ennui et que la majorité des PLP ont des difficultés à appréhender cette émotion. Les résultats de notre recherche confirment la nécessité pour les enseignants à s'attacher à l'ennui éprouvé en classe par leurs élèves. En effet, il semble que cet ennui renseigne sur le vécu subjectif de leur scolarité et permet d'expliquer, pour certains, une part de leur désengagement. (...)



La lettre de la pédagogie n°12 : La persévérance scolaire

(...) En portant la focale sur l'établissement et la classe, le parti pris consiste à dire que l'éducation nationale est attendue aujourd'hui sur la prévention du décrochage scolaire et les actions en faveur de la persévérance là où nos partenaires extérieurs se concentrent désormais sur la prise en charge des « décrochés ». Depuis au moins 2013 et le rapport des inspections générales « agir contre le

décrochage scolaire » le constat est là : **prévenir en amont de la rupture du jeune avec la scolarité** en investissant le champ pédagogique, en prenant en compte l'élève dans sa complexité, en améliorant le repérage des premiers facteurs de décrochage, en proposant des solutions personnalisées, en construisant des alliances avec la famille ou les partenaires... (...)

Le décrochage scolaire est une préoccupation tant pour la société que pour les gouvernements et les chercheurs. Il y a en effet des enjeux importants :

- Un enjeu individuel: le système scolaire est parfois vécu par de nombreux jeunes comme un mal être qui a des conséquences sur leur qualité de vie, et sur leur insertion sociale ou professionnelle.
- **Un enjeu social :** par voie de conséquence, un jeune sorti du système scolaire d'une manière précipitée est souvent confronté au chômage ou à la précarité.
- Un enjeu économique: on estime le coût du décrochage à 230 000 euros pour une personne tout au long de sa vie (Enquête BCG/MENJVA, 2012)[1]. (...)

Pour l'éducation nationale, le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou à un diplôme à finalité professionnelle, de type CAP. Il est inscrit dans le code de l'éducation aux articles L122-2 et L313-7. (...)



Rapport, Les métiers en 2030, 10/03/22

Les Métiers en 2030 dresse un panorama chiffré des perspectives des métiers à l'horizon 2030 qui intègre à la fois les grandes tendances observées par le passé et les évolutions attendues sur les plans démographiques, économiques, technologiques et environnementaux. Le rapport, coréalisé par France Stratégie et la Dares, vise à anticiper les évolutions et besoins par secteur et les déséquilibres potentiels entre offre et demande d'emploi, afin de guider les politiques publiques. Au regard des bouleversements économiques et sociaux induits par la crise sanitaire, le rapport éclaire leur impact à moyen terme sur la dynamique d'emploi des secteurs d'activité et des métiers. Il tient également compte des enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique. (...)

Les Echos

Article 6 : Enseignement : les régions veulent être « les chefs de file » de l'orientation, 11/03/22

Les régions se félicitent de la proposition d'E. Macron d'ouvrir davantage l'école sur l'entreprise. Mais elles réclament une responsabilité complète en matière d'orientation qui déboucherait sur de véritables agences régionales. Et une plus grande « souplesse » des établissements scolaires à l'égard des entreprises. (...)

Dans un entretien aux « Echos », François Bonneau, vice-président de l'association en charge de l'éducation, de la formation et de l'emploi, et à la tête de la région Centre-Val de Loire, explique que les régions veulent « aller plus loin » que leurs compétences actuelles. Depuis la loi de septembre 2018, elles bénéficient d'une responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations. « Cette évolution, très positive, doit être complétée », affirme François Bonneau, qui veut qu'elles soient les « chefs de file de l'orientation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi ». (...)

Les régions qui, pour certaines, ont développé des guides post-troisième ou post-bac, organisent des rencontres avec des professionnels ou mettent en place des bus de l'orientation, veulent « **créer partout des agences de l'orientation, sous pilotage des régions** ». Celles-ci

regrouperaient des établissements de formation (collèges, lycées, universités...), des services (Pôle emploi, Apec, missions locales...) et les branches professionnelles. (...)

Cette agence - il y en aurait une par région - aurait aussi vocation, selon François Bonneau, d'« agir en direction des enseignants », leur formation initiale faisant aujourd'hui « trop peu appel à la compréhension du monde économique et social ». Il faut que les enseignants puissent avoir, dans leur formation initiale comme tout au long de leur carrière, la possibilité d'être de plain-pied avec le monde économique et social, ses évolutions, ses tendances. Il faut cette ouverture. »

Celle-ci doit aussi concerner « les professionnels d'orientation de l'Education nationale », dont le prisme de formation ne devrait pas être seulement d'ordre psychologique. « Aujourd'hui, on forme à l'orientation sous cet angle, qui ne peut pas être la seule approche. Il faut la compléter d'approches pluridisciplinaires dans lesquelles l'économie, la sociologie de l'emploi » ont toute leur place. Il propose, comme les parlementaires Sylvie Charrière et Frédéric Reiss, de créer de véritables ingénieurs de l'orientation. (...)

Article 7: E. Macron envisage de repousser l'âge de la retraite à 65 ans, 09/03/22

Soixante-quatre ans, ce serait un peu court. Selon des sources concordantes et proches du dossier, Emmanuel Macron envisage désormais de porter la retraite à 65 ans s'il est réélu à la présidence de la République le mois prochain. Jusqu'à l'abandon du projet de loi de réforme des retraites, en raison de la crise du Covid, en mars 2020, la cible était plutôt 64 ans. Il s'agissait d'ailleurs non pas de relever l'âge légal d'ouverture des droits, mais d'inventer un « âge pivot » n'ayant pas valeur de couperet. (...)

♠ Á lire aussi: Europe 1, « E. Macron envisage de repousser l'âge de départ à la retraite », 09/03/22; Le Café Pédagogique, « La réforme des retraites sera inscrite au programme d'E Macron », 11/03/22

Article 8 : <u>Difficultés de recrutement : la piste de la concurrence à Pôle emploi</u>, 14/03/22

Le Conseil d'analyse économique estime, dans une note publiée ce lundi, que les principales marges de manoeuvre pour faire baisser le chômage sont du côté des TPE et des PME. Comment ? En leur donnant accès à des prestataires privés certifiés spécialistes du recrutement. Et si la poursuite de la baisse du chômage passait principalement par une politique publique centrée sur les seules TPE et PME pour les aider dans toutes les phases d'un recrutement ? C'est ce que prône le Conseil d'analyse économique, un centre de réflexion rattaché à Matignon, dans une note publiée ce lundi. Quitte, pour cela, à en passer par des prestataires privés, homologués et évalués, qui auraient accès au fichier d'inscrits de Pôle emploi, sur le modèle de ce qui a été conclu avec les agences d'intérim . (...)

acteurs**publics**

Article 9: L'exécutif veut franchir une nouvelle étape pour la parité, 11/03/22

Alors que le **nombre de femmes "primonommées" sur des emplois de direction dans la fonction publique d'État atteint 42** % pour la deuxième année consécutive, le gouvernement Castex entend désormais faire évoluer "en profondeur" le dispositif pour qu'il porte également sur le nombre de femmes occupant effectivement de tels emplois. Une "évolution nécessaire" pour "ancrer une féminisation durable de l'encadrement supérieur", explique la ministre de la Fonction publique. (...)

Article 10: <u>Des pistes pour recentrer le régime indemnitaire sur la performance</u>, 14/03/22

Les garants de la Conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique viennent de remettre leurs travaux au gouvernement. Sur les carrières et rémunérations, ils plaident pour un système "plus équitable et dynamique reposant sur des garanties-socles et des accélérateurs". La ministre A. de Montchalin souhaite engager une négociation sur le sujet en 2022. Négociation encore hypothétique, car suspendue aux résultats des prochaines élections.

Le document servira de base de travail au prochain président ou à la prochaine présidente de la République qui souhaitera engager un travail sur les rémunérations et carrières dans la fonction publique. Les garants de la "Conférence sur les perspectives salariales" ont remis leurs travaux, ce lundi 14 mars, à la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin. Un rapport de près de 100 pages où Paul Peny, le directeur des ressources humaines de la Caisse des dépôts et ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique, et Jean-Dominique Simonpoli, le fondateur de l'association Dialogues, dressent un état des lieux et des pistes d'évolution autour de 4 thèmes : l'attractivité, l'égalité professionnelle, les rémunérations et les agents contractuels. (...)

Quant au volet indiciaire, affirment les garants, celui-ci doit être "mieux articulé autour de garanties sociales communes à tous les agents et d'accélérateurs permettant de valoriser les étapes du parcours professionnel de chacun". Comment ? En garantissant notamment "un niveau de progression minimale de la rémunération tout au long de la carrière, afin d'éviter les effets de stagnation en sommet de grade et de mieux couvrir toute l'amplitude de carrière, dans un contexte d'allongement de la durée de la vie professionnelle". Les garants n'évoquent pas pour autant une revalorisation de la valeur du point d'indice (demandée par l'ensemble des syndicats), mais une "augmentation mécanique" qui "traduise l'expérience acquise et ne soit pas le simple reflet de l'ancienneté".



Article 11 : <u>Le gouvernement a décidé de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires</u>, 14/03/22

Le point d'indice, qui sert de base de calcul aux salaires des 5,5 millions d'agents publics, sera revalorisé d'ici l'été, a confirmé le cabinet de la ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin. Il était gelé depuis plusieurs années.

Le dégel du point d'indice a été décidé. Il sera revalorisé d'ici l'été prochain pour tenir compte de l'inflation galopante, a indiqué à France Inter le cabinet de la ministre de la Fonction publique Amélie de Montchalin. Le montant de cette revalorisation doit encore être arbitré par Matignon, sans doute d'ici la semaine prochaine.

Le point d'indice sert de base de calcul aux salaires des 5,5 millions d'agents publics (fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitalière). Sa revalorisation permettra de prendre en compte l'inflation galopante, estimé entre 3,7 et 4,4% selon la Banque de France. Cette annonce intervient trois jours avant la mobilisation interprofessionnelle du 17 mars pour les salaires et à moins d'un mois du premier tour de la présidentielle.

Gelé depuis 2017 (...)

Jusqu'ici, la ministre de la Fonction publique avait exclu le dégel du point d'indice d'ici la fin du quinquennat d'E. Macron au printemps, défendant plutôt des revalorisations ciblées et un dialogue salarial élargi au-delà du seul point d'indice. Mais la ministre reconnaît désormais que le décrochage des salaires des fonctionnaires est une

réalité et cela nuit à l'attractivité de la fonction publique. Il s'agit aussi d'une question d'équité avec les salariés du privé, dont les branches négocient des hausses de salaire.

Dégel d'ici l'été

Le dégel du point d'indice est prévu d'ici l'été et pourrait être voté lors d'un budget rectificatif. Reste encore à en discuter l'ampleur, notamment avec les employeurs publics. Une revalorisation de 3% environ coûterait entre 5 et 6 milliards d'euros à l'État, calculent les syndicats.

♦ Á lire aussi : Le Figaro, « Fonction publique : le point d'indice dégelé « avant l'été », d'après A. de Montchalin » », 15/03/22 ; Acteurs Publics, «Le gouvernement promet de dégeler le point d'indice des fonctinnaires », 15/03/22

Paru au J.O. n°0058 du 10 mars 2022

Arrêté du 21 février 2022 portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au <u>livret scolaire pour l'examen du bac. général, du bac. Techno. et du bac. Pro.</u>

Art.1 : L'annexe 1 de l'arrêté du 17 juin 2020 modifiant l'arrêté du 4 mars 2020 susvisé est modifiée comme suit : Dans la **partie relative aux enseignements en classe de première pro.**, entre le tableau « enseignements pluridisciplinaires » et le tableau « enseignements généraux », est inséré le tableau figurant en <u>annexe 1</u> du présent arrêté.

Art.2 : L'annexe 1 de l'arrêté du 17 juin 2020 modifiant l'arrêté du 4 mars 2020 susvisé est modifiée comme suit : Dans la **partie relative aux enseignements en classe de terminale pro.**, entre le tableau : « Enseignements pluridisciplinaires » et le tableau : « Enseignements généraux », est inséré le tableau figurant en <u>annexe 2</u> du présent arrêté.

Art.3: Les compétences à évaluer figurant en <u>annexe 3</u> du présent arrêté pour chacun des baccalauréats suivants: - Installateur en chauffage, climatisation et energies renouvelables; - métiers du froid et des energies renouvelables; - maintenance et efficacite energetique; - technicien en realisation de produits mecaniques options realisation et suivi de productions - réalisation et maintenance des outillages; - métiers de l'entretien des textiles options a blanchisserie - b pressing; - maintenance des systèmes de production connectes, sont ajoutées à l'annexe 2 de l'arrêté du 17 juin 2020 susvisé. (...)

Paru au J.O. n°0060 du 12 mars 2022

Décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant <u>une indemnité pour l'encadrement des séjours de cohésion du service national universel</u>

<u>Publics concernés</u>: personnels exerçant des fonctions d'encadrement lors du séjour de cohésion du snu. <u>Objet</u>: régime indemnitaire applicable aux personnels exerçant des fonctions d'encadrement lors du séjour de cohésion du SNU.

<u>Entrée en vigueur</u> : les dispositions du décret sont applicables aux séjours de cohésion organisés à compter du 1er février 2022.

<u>Notice</u>: le décret crée une indemnité d'encadrement attribuée aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an, sous réserve que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois, exerçant des fonctions d'encadrement des volontaires lors du séjour de cohésion organisé dans le cadre du SNU.

Texte associé: Arrêté du 10 mars 2022 fixant les montants de l'indemnité pour l'encadrement des séjours de cohésion du SNU